

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements, convoquée par lettre et tenue le 14 décembre 2020 à huis clos par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, laquelle est enregistrée et disponible pour visionnement sur le site Internet de la municipalité.

Étaient présents : Diane Tremblay  
Emmanuel Deschênes  
Johnny Gauthier  
Jimmy Perron  
Sylvie Bolduc  
Mario Desmeules

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
3. RÉOLUTION MODIFICATIONS TAXES 2020
4. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
5. RÉOLUTION BONIFIANT L'ALLOCATION À LA NAISSANCE
6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — 2020-2021 —  
VOLET 8 : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
7. PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS À LA DEMANDE COLLECTIVE COORDONNÉE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION MADA EN FAVEUR DES AÎNÉS
8. RÉOLUTION AUTORISANT L'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR LA PRÉSENTATION DE FEUX D'ARTIFICE PAR LE COMITÉ DES LOISIRS LE 31 DÉCEMBRE 2020
9. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **250-12-20 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

#### **251-12-20 Résolution pour tenue de la séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours soit jusqu'au 18 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que

la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**252-12-20 Résolution modification taxes 2020**

Il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les modifications de taxes ci-dessous soient acceptées.

|              |  |  |
|--------------|--|--|
| 1660-91-2774 | Aqueduc opération — 2019 :<br>(72,95 \$)<br>Déchets — 2019 : (65,82 \$)<br><br>Aqueduc opération — 2020 : (113 \$)<br>Déchets : (177 \$) | Loyer qui n'est plus loué  |
| 1457-71-1701 | Aqueduc infrastructure : (248 \$)  | Montant facturé sur le mauvais compte, devait être sur le 1457-70-2666 |
| 1457-70-2666 | Aqueduc infrastructure : 248 \$  | Montant qui était facturé sur le 1457-71-1701                          |
|              | Égout : 285 \$   | Ajout  |
| 1860-81-4264 | Déchets : (177 \$)   | Annulation vidange commerciale — commerce non ouvert en 2020           |

**253-12-20 Versement dans le programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement déposée au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder au versement des sommes dues, selon la recommandation de paiement présentée au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

**254-12-20 Résolution bonifiant l'allocation à la naissance**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que l'allocation à la naissance soit majorée à 250 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**255-12-20 Programme d'aide à la voirie locale — 2020-2021 —  
volet 8 : entretien des routes locales**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 109 958 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** les compensations supplémentaires versées en 2020-21 par rapport à celles de 2019-2020 de 55 328 \$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité des Éboulements informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**256-12-20 Participation de la municipalité des Éboulements à la demande collective coordonnée par la MRC de Charlevoix pour la mise en œuvre des plans d'action MADA en faveur des aînés**

**ATTENDU QUE** le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a effectué récemment un appel à projets dans le cadre du deuxième volet du Programme MADA portant sur la mise en œuvre des plans d'action MADA en faveur des aînés ;

**ATTENDU QUE** ce volet offre une aide financière additionnelle pour défrayer en partie les frais inhérents à l'embauche d'une ressource dans une MRC admissible afin d'assurer la coordination et le suivi des actions planifiées par les municipalités locales dans le cadre de leurs démarches MADA ;

**ATTENDU QUE** cette ressource est appelée à exercer un rôle pivot sur le territoire, en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA au bénéfice des aînés, à assurer la concertation et à la mobilisation nécessaire ainsi qu'à veiller aux transferts des connaissances nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques ;

**ATTENDU QUE** la municipalité des Éboulements a adopté son plan d'action MADA dans le cadre de la Politique MADA de la MRC de Charlevoix 2020-2030 le 19 octobre 2020 et qu'il y a lieu de débiter la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés en 2021 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité des Éboulements souhaite appuyer la demande collective de la MRC de Charlevoix au volet 2 et confirmer sa participation aux travaux qui seront réalisés sous la coordination de la MRC de Charlevoix ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité des Éboulements appuie la demande collective de la MRC de Charlevoix au volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA — Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des

ânés en vue d'obtenir une aide financière de 75 000 \$ (pour la période 2021-2024) afin d'assurer la réalisation du projet et qu'elle confirme sa participation aux travaux qui seront réalisés sous la coordination de la MRC de Charlevoix.

**257-12-20 Résolution autorisant l'émission d'un permis pour la présentation de feux d'artifice par le Comité des loisirs le 31 décembre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des Loisirs désire présenter des feux d'artifice le 31 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été adressée au service incendie par le comité des loisirs pour l'obtention d'un permis ;

**CONSIDÉRANT QUE** les feux d'artifice utilisés sont des feux en vente libre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef en sécurité incendie recommande l'émission du permis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le chef en sécurité incendie à émettre le permis requis pour la tenue de cette activité.

**258-12-20 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière